

Compte-rendu de l'Assemblée Générale des 51 AAPPMA du Cher

Marmagne

Dimanche 19 mars 2023

AAPPMA présentes :

Ainay le Vieil

Argent sur Sauldre

Bannegon

Beffes

Bessais le Fromental

Bourges

Brinon – Clémont

Charenton du Cher

Charost

Cuffy

Culan

Dun sur Auron

Foëcy

Graçay

La Guerche sur l'Aubois

Henrichemont / La Chapelle

Herry

Jars

Jouet sur l'Aubois

Léré

Lignièrès

Loye sur Arnon

Lury sur Arnon

Mareuil sur Arnon

Marmagne

Massay

Mehun sur Yèvre

Neuvy Deux Clochers

Rezay

Saint Amand Montrond

Saint Florent sur Cher

Saint Pierre les Bois / Le Châtelet / Morlac

Sainte Solange

Sancergues / Saint Martin des Champs

Sancerre

Sens Beaujeu

Thénioux

Torteron

Touchay

Vailly sur Sauldre

Vernais

Vignoux sur Barangeon

Vinon

AAPPMA excusées :

Blancafort

Neuvy sur Barangeon

Sancoins

Subligny

Vierzon

Vouzeron

AAPPMA absentes :

Cours les Barres

Saint Hilaire de Court

**Accueil et protocole de bienvenue de Monsieur Christian STEPHAN
Président de la Fédération de Pêche du Cher**

A 08h55, M. Christian Stephan, Président Fédéral, ouvre le congrès 2023.

Après avoir accueilli les Maires de Marmagne et de Saint Doulchard, il accueille M. Maurice Barate, Préfet du Cher.

Il remercie vivement M. le Préfet de bien avoir voulu dégager un peu de temps pour venir expliquer les problèmes liés à l'eau sur notre territoire. Il remercie également M. Patrice Van Bosterhault, Chef de service de l'OFB de sa présence.

Un grand merci est adressé à Messieurs les Maires pour le prêt de salles, le café et l'apéritif.

Le Président cède la parole à M. Bernard Dupérat, Maire de Marmagne.

**Intervention de Monsieur Bernard DUPERAT
Maire de Marmagne**

M. Bernard Dupérat souhaite à tous la bienvenue à Marmagne. Il a la joie d'accueillir tous les participants dans un village de pêcheurs et où sa société de pêche fête son 111^e anniversaire. Cet enracinement est associé à la présence de l'eau :

- La courante, avec l'Yèvre, qui traverse la commune entre bras et méandres (9 km de rives). Bordée de prairies inondables, elle a eu la chance de ne pas connaître les rectifications du remembrement. De plus elle est poissonneuse ; il suffit de marcher le long en respectant les clôtures pour prendre de belles pièces.

- La dormante avec le canal de Berry sur une longueur de 10,3 km, patrimoine historique, vecteur innovant du tourisme sur la piste cyclable, de l'eau et du poisson grâce à la surveillance de la société de pêche et l'aide de la commune pour combler les fuites. Profondément attachés à ces cours d'eau, nous nous donnons les moyens de les préserver au fil des municipalités qui se succèdent : acquisition par la commune de prés en bordure de la rivière Yèvre sur une surface de 14 hectares et en attente d'une nouvelle d'une surface équivalente. Ce sont des zones humides, indispensables à la biodiversité mais aussi au bord de cours d'eau où l'on pêche.

- La sablière de la Croix de saint Marc de 2 ha.

Marmagne est un village de pêcheurs. Les membres des associations de pêche du Cher, sont les veilleurs de notre biodiversité et de cette eau indispensable à la vie.

Il conclut en souhaitant un bon congrès.

Ensuite le Président M. Christian Stéphan cède la parole à M. Boudet Maire de Saint Doulchard, Vice-Président du Conseil départemental du Cher représentant du Président de M. Jacques Fleury.

**Intervention de Monsieur Richard BOUDET
Maire de Saint Doulchard et Vice-Président du Conseil Départemental**

M. Richard Boudet est heureux et fier de recevoir les élus de la pêche. Sans les bénévoles, le pays ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Il remercie les participants pour leurs actions. Le Conseil Départemental accompagne la Fédération de Pêche à hauteur de 14 000 € et le département en est très heureux et continuera en ce sens.

Il s'excuse de devoir quitter la séance plus tôt pour assister à une cérémonie de commémoration du 19 mars. Souhaitant un bon congrès il donne rendez-vous à Saint Doulchard pour un moment de bonheur.

Rapport moral du Président Fédéral Monsieur Christian STEPHAN

A la demande du Président, une minute de silence est observée en hommage à tous nos disparus.

Rien ne semble encore mieux reposer le moral qu'une partie de pêche à la ligne et, pour ce faire, il faut posséder une carte de pêche. De ce côté-là les effectifs demeurent stables.

Cela devient un peu plus difficile lorsque nous apercevons un cormoran qui va nous narguer en sortant de l'eau avec un poisson dans le bec. Oui, M. le Préfet, depuis cette année nous n'avons plus l'autorisation de tir sur le domaine public et ce, partout en France. Notre campagne de régulation a démontré qu'en tuant 700 oiseaux par an, les comptages successifs de la population tournent autour du même chiffre de 14 000 oiseaux. A raison de 300 à 400 grammes de poissons par individu et par jour sur une période de 100 jours, cela représente plus de 50 tonnes de poissons engloutis tous les ans mais ce n'est pas le plus grand problème rencontré. L'attrait qu'exerce toujours une rivière sur les hommes, son bruissement terrible, ses berges couvertes de plantes, ses courants remplis de mystère, ses poissons qui sont à l'homme ce que l'oiseau est à l'azur, ses images idylliques vont-elles bientôt disparaître ? L'eau, quelle histoire ! Oui c'est de l'eau qu'il faut parler, cette eau n'est pas nécessaire à la vie, elle est la vie. La ressource diminue, les parts de ce magnifique gâteau s'amenuisent d'année en année mais les besoins, toujours croissants, ainsi que le changement climatique n'arrangent rien.

Nous traversons des périodes de sécheresse intense jamais connues auparavant et forcément, notre milieu aquatique souffre terriblement. Les cours d'eau en manque d'oxygène, voire asséchés sont un accélérateur décroissant de population. Les cycles de reproduction sont anéantis. Les nappes sont de plus en plus basses et lorsque l'on sait que depuis une dizaine d'années la baisse continue de 2 à 3 cm sur les nappes de surface et de 6 à 7 cm sur les nappes profondes, cela devient très inquiétant car ce sont les nappes qui alimentent les rivières et non l'inverse.

Depuis 30 ans, il a été remarqué une baisse de 8 mètres sur certaines nappes profondes ; c'est en dessous de la décennale sèche. De plus, 5 000 étangs dans le département sont non officialisés ; la plupart en tête de bassin. Il faut savoir qu'une vingtaine d'hectares d'eau de ces étangs enregistre 200 000 mètres cubes d'évaporation soit environ un mètre de niveau en moins.

Les retenues de substitution que l'on appelle chez nous les bassines, profitables à la culture du maïs, sont, pour nous, un non-sens. Subventionnées à 80 % par l'Etat, elles subiront la même évaporation pour une retombée d'à peine 2 % de bénéficiaires.

Et que faire de l'eau impactée de cyanobactéries comme nos collègues de la Vienne ? C'est une eau perdue. Il semble, M. le Préfet, que 3 voire 4 retenues ont été autorisées dans notre département sans étude préalable. L'anticipation pour mieux préserver la ressource permettra de proposer des actions préventives. C'est une bonne décision, mais cela suffira-t-il ?

Notre Fédération joue pleinement son rôle d'établissement public pour la protection de l'environnement. La préservation des milieux aquatiques est très importante pour nous et passe avant la pêche. Sans eau suffisante et de bonne qualité, il est difficile de pratiquer et de valoriser ce loisir très populaire. Les pêcheurs et leurs élus sont sensibles et vigilants sur l'état des milieux aquatiques. Les sentinelles de l'environnement qui, M. le Préfet, sont devant nous ce matin, comptent sur vous afin d'accélérer la protection et la restauration de nos rivières et des espèces qui y vivent.

Au nom du Conseil d'Administration Fédéral, je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence. Cela fait bientôt 25 ans que je suis Président de la Fédération et c'est la première fois qu'un Préfet vient nous rendre visite. Je tiens tout particulièrement à vous remercier, M. le Préfet, pour votre venue parmi nous et votre écoute.

Le Président M. Christian Stéphan laisse la parole à M. le Préfet du Cher.

Intervention de Monsieur Maurice BARATE Préfet du département du Cher

Après avoir salué tous les participants M. le Préfet annonce, malgré un agenda un peu compliqué, le plaisir pour lui d'être parmi nous à cette assemblée générale des pêcheurs du département. Vous êtes des sentinelles de la nature et de l'eau.

Le Chef du service de l'OFB et M. le Préfet sont là pour dialoguer et échanger avec la Police municipale, les gardes pêche, les gardes champêtres mais également avec les Présidents et les associations sur le terrain. Vous avez la chance d'avoir un maillage fort, un maillage solide et important pour mesurer les évolutions du terrain : pollution, dégradations, état des milieux.

En ce qui concerne l'eau en général, c'est un sujet que mon prédécesseur avait commencé et je m'en suis emparé dès mon arrivée. Je l'ai dit et redit à la presse en début d'année, on ne peut pas rester comme cela. Quand bien même on n'aurait pas de sécheresse, on perd la moitié de l'eau consommée.

Vous imaginez toute cette eau non acheminée dans les cours d'eau ni dans les nappes. Elle s'infiltré quelque part et n'est utilisée et utilisable par personne et elle nous manque d'un autre côté.

La deuxième conséquence, si l'on ne fait rien, il y aura des coupures d'eau au robinet pour certains. Ce n'est pas le cas à Marmagne mais nous avons des secteurs extrêmement différents dans le département avec 15 bassins versants réagissant différemment, des nappes souterraines profondes et des pressions plus ou moins fortes.

Je vais réunir à l'avenir les gestionnaires de l'eau pour se mettre d'accord, analyser et mettre en place des solutions avec le Président du Conseil Départemental et l'association des Maires.

Un autre élément est la situation actuelle. J'ai indiqué l'an passé que l'on ne pouvait pas uniquement se contenter de suivre l'eau pendant la période estivale car nous sommes dans une crise quasi permanente. En plein hiver on a conservé un niveau bas, et sans pluie. Cela ne signifie pas un été déficient ; seule la météo nous le dira. S'il y a un paramètre où l'on ne peut pas grand-chose, c'est bien cette eau tombée du ciel et les températures.

J'ai pris des restrictions sur le barrage de Sidiailles car on ne comprenait pas pourquoi au mois de décembre on continuait à perdre des dizaines de centimètres d'eau chaque semaine alors que tout le reste du département était stabilisé ou remonté. Le niveau d'eau du barrage est arrivé à 1,17 m du dévoiement des pompes. Lors de ma visite, un niveau très bas a été constaté malgré les pluies récentes. Cela nous oblige à avoir des mesures de précaution car on alimente une trentaine de communes. Il convient de regarder les différents usages de l'eau : réserve minimale pour la lutte contre l'incendie, pour les communes, pour les autres usages : l'industrie, l'agriculture, etc. C'est bien tous les usages et tous les usagers qui sont responsables.

Le maillage important de la pêche associative permet aux nombreux adhérents de profiter de la puissance du réseau.

Dès mon arrivée en août 2022, j'ai reçu des demandes de dérogation, constaté des restrictions non respectées par des personnes dépourvu de comportement citoyen. La vigilance ne s'applique pas qu'au bord de l'eau.

On a eu un tel assèchement des sols qu'il faut beaucoup de temps pour réhydrater l'éponge. Quand l'eau va tomber, le sol va continuer à s'assouplir car il en a besoin.

Certaines plantes ont souffert en profondeur car les couches inférieures étaient extrêmement sèches. Sur les bords de rivière on parle d'évaporation. C'est un écosystème avec des arbres, des arbustes et des plantes qui poussent au bord et entretiennent une fraîcheur, une humidité et une vapeur d'eau. Certains secteurs sont à surveiller et les fortes canicules nuisent à l'oxygénation de la vie aquatique. Vos témoignages sont importants et pris en compte.

Le Président a parlé des nuisibles, vous devez respecter les évolutions de la réglementation mais sachez que des pratiques complémentaires innovantes sont à l'étude pour améliorer la situation. Chaque espèce d'oiseaux (cormorans et goélands) a son mode de vie et un habitat différent. Le constat sur l'état du peuplement des rivières, la mortalité des poissons, les pollutions et les rejets doivent être signalés. Une attention particulière sera portée sur les pêches de reprise.

Un autre élément à prendre en compte est le manque d'eau dans la rivière. Il y a donc plus d'herbes et cela freine l'écoulement de l'eau. Un Fond Vert existe avec 14 thématiques différentes dont une pour la renaturation des cours d'eau via l'Agence de Bassin au profit des collectivités qui détecteraient un besoin particulier sur des parcelles communales, intercommunales ou autres pour replanter des arbres et arracher de la jussie. J'attends la remontée des dossiers et m'engage à les défendre. C'est une attention à l'année et je ne suis pas venu juste pour partager vos travaux. Vous êtes des acteurs majeurs pleinement associés et j'ai besoin de tout le monde. J'espère être des vôtres pour la fête de la pêche.

Le Président remercie M. le Préfet pour son intervention. En effet ces paroles ont rassuré les participants. De très nombreux applaudissements saluent la fin du discours de M. le Préfet.

Le Président cède la parole à M. Jean-Claude Gilbert, organisateur du Congrès.

Intervention de Monsieur Jean-Claude GILBERT Président de l'AAPPMA de Marmagne

Il salue tous les participants et est heureux d'accueillir, une nouvelle fois, le Congrès. Le premier était en 2012, année du centenaire de l'AAPPMA. Il remercie tout son conseil d'administration, les gardes et les bénévoles de la Tanche de Marmagne.

Une évolution est à noter depuis 2012 : il y a 5 nouveaux kilomètres de parcours sur l'Yèvre. Le nombre d'adhérents est passé de 295 en 2012 à 502 en 2022. Le niveau d'eau est constant, il y a du poisson, et les berges entretenues ont des accès faciles. Sont réalisées : des activités (fête de la pêche, concours et animations) et de la communication via Facebook.

Toutefois, il évoque 5 inquiétudes : des soucis avec le canal de Berry, des ragondins malgré le piégeage ; l'arrivée d'écrevisses de Louisiane, de jussie et des silures de plus en plus nombreux (64 silures sur 900 m lors d'une pêche électrique).

Plusieurs projets pour l'AAPPMA sont en cours : une demande de label « Hébergement pêche », la création de postes à mobilité réduite, un parcours label « Familles » et la restauration de frayères à brochets.

Le Président le remercie et cède la parole au Chef de brigade de l'OFB, M. Patrice Van Bosterhaut.

Intervention de Monsieur Patrice VAN BOSTERHAUDT Chef de service de l'OFB du Cher

Heureux d'assister tous les ans à notre Congrès, il peut échanger avec nous et avoir connaissance des sujets qui nous préoccupent et des réussites avec des expérimentations très intéressantes.

Il souligne ensuite la traversée d'une période très critique avec le changement climatique entraînant des réactions pour conserver des milieux en bon état.

L'OFB exerce certaines missions : police, respect des réglementations, connaissances des écosystèmes aquatiques et réseau ONDE (observation des étiages). L'OFB travaille en cohérence avec les autres services de l'Etat.

Le Président le remercie et cède la parole à M. Gérard Barachet, Vice-Président de la Fédération de Pêche du Cher.

Intervention de Monsieur Gérard BARACHET Vice-Président de la Fédération de Pêche du Cher

S'adressant à M. le Préfet, il s'étonne du non-respect de la réglementation en période de crise ou d'alerte concernant les volumes d'eau attribués et dépassés et demande des sanctions à prendre. Il propose un meilleur encadrement des volumes d'eau prélevés par pompage en hiver et regrette les volumes attribués par les Sage Yèvre Auron et Cher trop importants. Des variations sont remarquées sur les niveaux d'eau dans le Cher entre le sud et le nord. Il termine en évoquant l'étude CAYAC et les bassines.

M. le Préfet lui répond et préfère le terme « retenues », plus neutre. Il précise qu'il a besoin de nos remarques sur des évolutions réglementaires et qu'il faut être réactif. La réglementation n'est pas figée, il faut fixer ou revoir les règles d'utilisation de l'usage de l'eau et prendre parfois des mesures d'urgence (interdiction de pêche). Il note les contrôles stricts faits dans l'agriculture pour les pollutions, les déchets sauvages et pour la pêche.

Il propose de s'interroger sur des zones de réserves temporaires pour créer des refuges à poissons et des oxygénateurs pour les canaux.

À la suite d'une question du Président Christian Stephan concernant les cultures réclamant beaucoup d'eau, M. le Préfet relève, dans le Cher, une baisse de la culture du maïs de 20 à 25 % entre 2021 et 2022 et de - 5 % en 2023 et note l'apparition de cultures nouvelles : quinoa, pois chiche et lavande.

Le Président souhaiterait bien transmettre les rivières en bon état écologique à nos enfants. M. le Préfet envisage aussi de proposer un SNU (Service National Universel) orienté vers des missions liées à nos sujets et termine en se donnant rendez-vous pour la fête de la pêche.

Le Président remercie, une nouvelle fois, M. le Préfet et le raccompagne.

Approbation du compte-rendu du Congrès 2022

De retour à l'estrade, le Président demande d'approuver le compte-rendu du congrès 2022. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est approuvé.

Compte-rendu financier 2022

M. Michel Letrou, nouveau Trésorier Fédéral se présente.

Il évoque :

- Le bilan avec un actif et le montant total des avoirs au 31/12/2022 est de 684 499 €.
- Le bilan des CPMA (208 651,30 €)
- La part versée à l'Agence de l'Eau (70 689,00 €)
- Le rapport de Fiducial Expertise (expert comptable).

À la suite de la demande du Président, le rapport des vérificateurs aux comptes réalisé le 09 mars 2023 est lu par M. Michel Laumonier.

Le Trésorier remercie la secrétaire comptable, Caroline pour sa bienveillance et sa disponibilité.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ni d'aucune abstention, le compte-rendu financier et le report à nouveau sont approuvés à l'unanimité.

Le Président souligne que l'avoir de la Fédération est bien de 684 499 € et non de plus d'un million comme annoncé par certains.

En 2022 un 4x4 Duster a été acheté et de nombreux travaux de remise en état ont été réalisés (couverture de la salle de réunion et d'une partie du centre d'animations, et remplacement des climatisations réversibles).

En 2023, un camion a été acheté en remplacement de l'ancien âgé de plus de 25 ans et il est prévu la réalisation de carports pour abriter tous les véhicules d'où l'intérêt de pouvoir disposer d'une avance.

Le Président remercie le Trésorier qui est très assidu et cède la parole au personnel fédéral pour leur présentation d'exposés.

Activités Fédérales

Ont été présentées par les salariés de la Fédération :

M. Bastien Gadaud, Chargé d'études :

- Le bilan des 24 pêches électriques
- Le rapport sur le suivi thermique des cours d'eau du département confirmant bien les températures élevées
- Le rapport sur le suivi de l'écrevisse à pattes blanches

M. Bastien Lemoine, Agent de développement :

- Le futur SDDL (Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche) dans le Cher en cours de préparation et appuyée par l'étude du poids économique et le tourisme pêche en Centre Val-de-Loire, menée en collaboration avec le cabinet Alliances.

M. Pierre Couturier, Agent de développement :

- La vidéo de Sébastien Spring - Fishing sur une des pêches de sauvetage réalisée en 2023 sur le canal latéral à la Loire

Le Président reprend la parole afin d'aborder le sondage envoyé aux AAPPMA sur les 3 propositions formulées lors du Congrès 2022 :

- Fenêtre de capture 60-80cm pour le brochet à échelle fédérale
- No-kill Black-Bass sur les canaux et étangs fédéraux
- No-kill de la truite fario

Ces propositions devaient être soumises aux votes dans chacune des 51 AAPPMA lors de leur dernière assemblée générale se déroulant au premier trimestre 2023.

Lors du dernier Conseil d'Administration de la Fédération, le 09 mars 2023, les élus ont déploré que seulement 39 des AAPPMA aient répondu.

Résultats du vote des AAPPMA :

	Brochet	Black-bass	Truite
Pour	33 %	46 %	33 %
Contre	67 %	51 %	59 %
Indécis	0 %	3 %	8 %

39 des 51 AAPPMA ont voté et le contre est majoritaire pour les 3 propositions.

Cependant, le Président rappelle que les AAPPMA peuvent faire une demande en argumentant afin d'obtenir un arrêté préfectoral et adopter ces changements de manière locale.

Informations diverses :

Carpodrome de Preuilly situé près de Sainte Thorette :

Le Président évoque l'avancement des travaux d'aménagement et de sécurité pour cet étang, propriété de la Fédération. Le règlement de cet étang est en cours et sera réservé uniquement à la pêche de la carpe à la grande canne.

CD18 :

Le Président, M. Alain Cornac, remercie les AAPPMA pour le prêt de leurs parcours.

Vœux des AAPPMA

Argent sur Sauldre :

Les délais sont trop longs pour les arrêtés. Le Président remarque également cet ennui et en parlera à l'Administration.

Bannegon :

Impossibilité d'une fermeture temporaire après empoissonnement. En effet, elles ne sont plus acceptées.

Mehun sur Yèvre :

Harmoniser la fermeture du sandre et du brochet avec le black-bass. Le Président répond que c'est impossible étant donné les dates de fraie de chaque espèce trop différente.

Saint Amand/Montrond :

Fixer à 70 cm la taille de prise du brochet : c'est impossible car il faut suivre la réglementation nationale.

Thénioux :

Pour éviter la remise à l'eau de la carpe dans un autre étang, il faudrait interdire le transport de la carpe vivante. Là aussi il faut se reporter à la réglementation nationale.

Conclusion du Président Fédéral

Le Président remercie une nouvelle fois :

- M. Dupérat pour le prêt de la salle du Chalet, de la salle des Fêtes, sans oublier le café
- M. Boudet pour le prêt de la salle du Centre Social à Saint Doulchard et l'apéritif
- M. Gilbert pour toute l'organisation de ce congrès

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close à 12h03.

Sous les applaudissements de la salle, il remercie les autorités et tous les participants.

Le Président Fédéral

Le Secrétaire Fédéral

Christian Stephan

Jean Meric